

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 26163
---	--	----------------------------

SEANCE du : **14 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 8 septembre 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Florence ERISSE	Jacky GRELLIER	Florence PREAUD
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Marie-Hélène GUIGNARD	Elina PREAULT
Bruno BODIN	Sylvie FOUILLET	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Emile BREGEON	Pascale FRADIN	Thierry LEBLAN FALZONE	Alain ROBIN, de 18h30 à 19h00 et de 19h05 à 21h21
Pierre BUREAU	David GABORIT	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Nathalie MOREAU	Nathalie SOUBRE
Yannick CHARRIER	Olivier GEFFARD	Jean-François MORIN	Antoine TRANCHET
Bruno COTHOUIS	Véronique GONNORD	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTEIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Jean-François MOREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN, de 19h00 à 19h05	

Secrétaire de séance : Jean-François MORIN, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Convention GEREDIS – Rue du Bois à Clazay

Dans le cadre de l'évolution du réseau électrique sur le territoire communal, la Société GEREDIS projette l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité Rue du Bois, à Clazay.

Cet équipement sera installé sur une parcelle appartenant à la commune, cadastrée 093 AR 230.

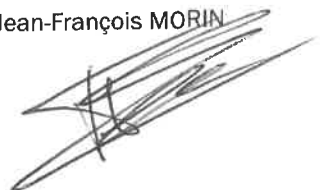
Afin de permettre la réalisation de cet aménagement, il est nécessaire de conclure avec la société GEREDIS une convention de servitude portant sur ladite parcelle.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude avec la société GEREDIS concernant la parcelle cadastrée 093 AR 230, en vue de l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,

Jean-François MORIN



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260917-DG_DEL_2026_163-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026